



Demande de branchement au réseau d'assainissement collectif

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes

Bâtiment MOUNIER - 147 boulevard du Mercantour

CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3

04 89 08 96 85 – regie.eau@smiage.fr

L'activation de l'abonnement est subordonnée à la mise en service du raccordement, entraînant le paiement de la part fixe, même en l'absence de volumes rejetés dans le réseau.

Pour toute souscription/résiliation de contrat, l'abonné devra contacter la REAAM afin de procéder à son enregistrement. Tout manquement à cette démarche rendrait l'abonné responsable des frais qui pourraient résulter de la non intervention du service. La souscription ou la résiliation d'un contrat eau-assainissement sera facturée 20 € HT par la REAAM.

L'abonné sera, par ailleurs, redevable de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) fixée par la REAAM à 10 € TTC par m² habitable.

DOCUMENT À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ

• Je soussigné(e),

Monsieur Madame Madame ou Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Email _____

Agissant en qualité de : (cocher la ou les cases utiles)

Propriétaire Copropriété Maison particulière

Syndic - gérant : nom _____

Locataire Autre à préciser : _____

Tutelle : nom _____

SIRET : _____

● **Mon adresse pour l'exécution des travaux :**

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

● **Nature de l'immeuble :**

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle | <input type="checkbox"/> Construction ancienne | <input type="checkbox"/> N° de DP : _____ |
| <input type="checkbox"/> Maison jumelée | <input type="checkbox"/> Construction neuve | <input type="checkbox"/> N° de PA : _____ |
| <input type="checkbox"/> Immeuble collectif | <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> N° du PC : _____ |
| <input type="checkbox"/> Transformation d'une annexe | | |

● **Type d'effluents à raccorder :**

• **Autorisés sur le réseau de la Régie des Eaux REAAM**

- Eaux usées Suppression d'un système individuel (fosse) OUI NON
- Eaux artisanales OUI NON

Eaux industrielles

(Préciser nature, volume journalier en m³) OUI NON

L'industriel est soumis à autorisation ou déclaration OUI NON Arrêté Préfectoral du

• **Soumis à autorisation avant travaux sur le réseau de la Régie des Eaux REAAM (Indications à transmettre)**

- Eaux pluviales Descentes d'eaux pluviales et de surfaces OUI NON
- Eaux infiltrées Drainage autour du bâtiment OUI NON

L'utilisateur s'engage sur l'honneur à informer la REAAM de toute évolution éventuelle de son besoin en eau nécessitant une modification des caractéristiques de son branchement dont les frais, après validation des travaux par la régie, seraient à la charge exclusive de l'abonné.

.....

Documents à transmettre à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour :

- Le plan de situation cadastrale,
- Le plan de masse comportant les ouvrages d'assainissement avec indication des niveaux.

Fait à _____, le _____

Signature

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour.